

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2140

3 septembre 2013

SOMMAIRE

BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l.	102681	Euro Properties Investments S.à r.l.	102676
CALYS Invest S.A.	102705	Euro Properties Investments S.à r.l.	102676
Canta S.A. SPF	102705	Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l.	102679
Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l.	102699	Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l.	102679
Castelino Investments S.A., SPF	102710	Ger Log 9 S.A.	102674
CB Properties S.à r.l.	102696	Geronzi & Biersbach S.à r.l.	102674
CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF	102687	GFC Capital S.à r.l.	102674
CCMP Alaeo Luxco	102704	Goldcorp	102674
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	102697	Institut de Beauté Claire S.à r.l.	102703
CD International S.A.	102686	Kalmo Finance S.A., SPF	102720
Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.à r.l. ...	102704	REComm Sàrl Osnabrück N5 SCS	102713
Châteaux Management France S.A.	102696	REComm Sàrl Stuttgart LS54 SCS	102711
Chessman S.à r.l.	102696	Regify S.A.	102712
CitCor Residential Holdings S.à r.l.	102697	Repco 10 S.A.	102711
Claire et Carina S.à r.l.	102703	Repco 11 S.A.	102712
Credit Suisse Microfinance Fund Manage- ment Company	102702	Repco 12 S.A.	102712
Crystal A HoldCo S.à r.l.	102686	Repco 13 S.A.	102713
Crystal B HoldCo S.à r.l.	102686	Repco 14 S.A.	102713
DB Advisors SICAV	102678	Repco 1 S.A.	102711
Despa First Real Estate Lux S.A.	102677	Repco 26 S.A.	102710
EPF Dundee Retail Park S.à r.l.	102674	SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs mobilières et immobilières S.A.	102679
Erdec Holding S.à r.l.	102676	S.P.I.C.S. Computing Solutions S.A.	102714
Erdec Holding S.à r.l.	102676	STAR Agatha Investments S.à r.l.	102680
Eurofins Environment Testing LUX Hold- ing	102675	Sutter International Group S.A.	102680
Eurofins Food Testing LUX Holding	102675	Tabaski Invest S.A.	102677
Eurofins International Holdings LUX ...	102675	T.H. S.A.	102677
Europa Lux III S.à r.l.	102718	T.International S.A.	102676
European Parking Holding S.à r.l.	102675	TreeTop Asset Management S.A.	102681
		Triton-Vestar Luxco S.à r.l.	102680
		Turquoise Finances (Luxembourg)	102681

Ger Log 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096931/9.

(130118093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Geronzi & Biersbach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 39, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 96.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096934/9.

(130117407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

GFC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 152.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096935/9.

(130118094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Goldcorp, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.029.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013096938/11.

(130118103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

EPF Dundee Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.470.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 20 juin 2013, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N°B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013097774/16.

(130118428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Eurofins International Holdings LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 157.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097754/10.

(130119300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Eurofins Food Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097753/10.

(130119299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Eurofins Environment Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097752/10.

(130119298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

European Parking Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.671.592,91.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 164.365.

Par résolution écrite en date du 10 juillet 2013 les associés de la Société ont:

- accepté la résignation de Monsieur Philip Wack en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 9 juillet 2013;

- nommé Monsieur Guido Mitrani en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 10 juillet 2013 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, avec adresse professionnelle Gérant
au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, avec adresse professionnelle Gérant
au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

Guido Lucio Mitrani, né le 12 avril 1983 à Buenos Aires en Argentine, gérant, avec adresse professionnelle Gérant
au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Parking Holding S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2013097758/24.

(130118646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Euro Properties Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097750/9.

(130118526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Euro Properties Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097751/9.

(130118527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Erdec Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097744/9.

(130118345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Erdec Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.800,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.239.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097745/11.

(130118898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

T.International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.324.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 13 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la démission avec effet immédiat de Madame Luisella Moreschi aux fonctions d'administrateur de la société et décide de nommer en remplacement Monsieur Marc Bodelet, Juriste, né le 07 novembre 1965 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'Issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Cette nomination fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour T. INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2013098416/16.

(130118878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

T.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.892.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue le 13 juin 2013

L'assemblée générale prend note de la démission de Madame Luisella Moreschi et de Maître Jean-Marie Verlaine de leur poste d'administrateurs et nomme en remplacement:

Madame Patricia Osieka née le 04 juin 1965 à Saint-Avold (France), demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

Monsieur Marc Bodelet né le 07 novembre 1965 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour T.H. S.A.

Signature

Référence de publication: 2013098415/18.

(130118886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Tabaski Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.154.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2013

1. la démission de Monsieur Diaudecy BONHOMME de son mandat d'Administrateur est acceptée avec effet à la date de la présente Assemblée.

2. Monsieur Arnaud BON né le 5 juillet 1983 à Harfleur (France), Employé Privé, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur en son remplacement. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

3. la démission de Madame Corinne BITTERLICH de son mandat d'Administrateur est acceptée.

4. Monsieur Pascal DEMANGE, né le 28 août 1973 à Thionville (France), Employé Privé, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur en son remplacement. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013098431/18.

(130119319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Despa First Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 74.797.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen des alleinigen Aktionärs anlässlich der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 19. März 2013 geht hervor, dass:

1. die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Jean-Claude LUCIUS, Jean-Marie SCHOCKMEL und Thorsten HORNER bis zur jährlichen Generalversammlung, die im Jahre 2014 abzuhalten ist, erneuert werden; und

2. das Mandat der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers S.à r.l. mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxembourg mit der Nummer B 65.477, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur jährlichen Generalversammlung, die im Jahre 2014 abzuhalten ist, erneuert wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013099732/18.

(130121471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

DB Advisors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.884.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 29. Mai 2013

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft DB Advisors SICAV entscheidet über folgende Änderungen im Verwaltungsrat und der Geschäftsführung der Gesellschaft wie folgt:

Verwaltungsrat

Es wird festgestellt, dass Herr Thomas Huth, geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt das Amt als Vorsitzender des Verwaltungsrates zum 28. Mai 2013 niederlegt.

Es wird beschlossen, dass Herr Nikolaus Schmidt-Narischkin den Vorsitz des Verwaltungsrates der Gesellschaft übernimmt. Herr Nikolaus Schmidt-Narischkin wird bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet, bestellt.

Es wird festgestellt, dass Herr Thomas Huth, geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zum 28. Mai 2013 niederlegt. Es wird beschlossen, dass mit Wirkung zum 29. Mai 2013 Frau Petra Gerth, geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt in den Verwaltungsrat aufgenommen wird. Frau Petra Gerth wird bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet, bestellt.

Demnach setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 29. Mai 2013 wie folgt zusammen:

Herr Nikolaus Schmidt-Narischkin (Vorsitzender)

geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Herr Manfred Bauer,

geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Herr Leif Bjurström,

geschäftsansässig in 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Frau Petra Gerth,

geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Herr Alexander Preininger,

geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Herr Martin Schönefeld,

geschäftsansässig in 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Herr Klaus-Michael Vogel,

geschäftsansässig in 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Geschäftsführung

Es wird festgestellt, dass Herr Thomas Huth, geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt zum 28. Mai 2013 aus der Geschäftsführung der Gesellschaft ausscheidet.

Es wird beschlossen, dass mit Wirkung zum 29. Mai 2013 Frau Petra Hansen, geschäftsansässig in 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm in die Geschäftsführung aufgenommen und zur täglichen Geschäftsführerin der Gesellschaft im Sinne von Artikel 5.8 der Satzung ernannt wird.

Demnach setzt sich die Geschäftsführung ab dem 29. Mai 2013 wie folgt zusammen:

Leif Bjurström,

geschäftsansässig in 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm

Herr Leif Bjurström wird bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet, bestellt.

Petra Hansen,

geschäftsansässig in 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm,

Frau Petra Hansen wird bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet, bestellt.

Luxembourg, den 29. Mai 2013.

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2013099736/67.

(130121539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098862/10.

(130119643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098863/10.

(130120603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs mobilières et immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 66.485.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 04 avril 2013

Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une période d'un an:

- Monsieur Philippe Worré, résidant au 10, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Luxembourg,
- Monsieur Dominique Laval, résidant au 12, rue de Roeser, L-1898 Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur François Tesch, résidant au 45A rue de Bettembourg, L-1899 Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur Serge Libens, résidant au 11 Plateau Altmunster, L-1123 Luxembourg, Luxembourg,
- Monsieur Charles-Louis Ackermann, résidant à Allée Poudrerie, L-1899 Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur John Penning, résidant au 53, rue des Genêts, L-8131 Bridel, Luxembourg,

Le mandat du commissaire est renouvelé pour une période d'un an:

- Monsieur Guy Schosseler, résidant au 5 C.-M Spoo, L-2546 Luxembourg, Luxembourg,

Le mandat des administrateurs, et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2014 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013099427/21.

(130120668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

STAR Agatha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 50.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.136.

—
EXTRAIT

En date du 02 juillet 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- la démission de Han Claessens en tant que gérant A PGGM de la Société, est acceptée avec effet au 02 juillet 2013; René Raats, né à Leiden, Pays-Bas le 09 octobre 1972, avec adresse professionnelle au Noordweg Noord 150, 3704 JG Zeist, Pays-Bas, est nommé nouveau gérant A PGGM de la Société avec effet au 02 juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099432/16.

(130120083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Sutter International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.518.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2013

L'assemblée générale prend note de la démission aux fonctions d'administrateurs de la société de Madame Frédérique Vigneron et de Madame Patricia Osieka avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Stefano Sutter, né le 28 avril 1973 à Gênes (Italie) et demeurant à 36 Ashburn Place Flat 4 SW7 4JR Londres UK;

- Monsieur Beat Wittman né le 18 avril 1961 à Muenster I.W. (Allemagne) et demeurant à Im Berghof 1, Kuesnacht CH-8700.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour SUTTER INTERNATIONAL GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2013099439/19.

(130120742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Triton-Vestar Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 177.401.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.894.

—
Par résolutions prises en date du 22 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Brian Modesitt, avec adresse professionnelle au 245, Park Avenue, 41st Floor, 10167 New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant de Catégorie A, avec effet au 5 avril 2013;

- nomination de Chris Durbin, avec adresse professionnelle au 500, Boylston Street, 17st Floor, MA 02116 Boston, Etats-Unis, au mandat de Gérant de Catégorie A, avec effet au 5 avril 2013 et pour une durée indéterminée;

- acceptation de la démission de Sander Levy, avec adresse professionnelle au 245, Park Avenue, 41st Floor, 10167 New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant de Catégorie A, avec effet au 15 avril 2013;

- nomination de Kenneth J. O'Keefe, avec adresse professionnelle au 500, Boylston Street, 17st Floor, MA 02116 Boston, Etats-Unis, au mandat de Gérant de Catégorie A, avec effet au 15 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099456/19.

(130119982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.890.

Les comptes annuels révisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TREE TOP ASSET MANAGEMENT S.A.

Patrick WAGENAAR / Hervé RODIER

Référence de publication: 2013099454/12.

(130120808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Turquoise Finances (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 154.960.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour: Turquoise Finances (Luxembourg)

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013099459/15.

(130120046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 178.407.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated on June 13, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

BTG Pactual E&P S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and having a share capital amounting to USD 20,000 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Cancellation of the current nominal value of the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued by the Company representing the entire share capital of the Company fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), so that the shares shall henceforth be without nominal value;
3. Conversion of the functional currency of the Company from Euro to United States Dollars and subsequent conversion of the amount of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars (USD 16,280) at the EUR/USD official exchange rate as of June 26, 2013 published by the European Central Bank;
4. Reinstatement of a nominal value for each share of the Company amounting to one cent of a United States Dollar (USD 0.01) and immediate and subsequent conversion and partial split of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares issued by the Company representing the entire share capital of the Company of sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars (USD 16,280) into one million six hundred and twenty-eight thousand (1,628,000) shares in registered form having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each;
5. Increase of the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars (USD 16,280) represented by one million six hundred and twenty-eight thousand (1,628,000) shares in registered form, with a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, to one billion two hundred and eighty-four million four hundred and thirty-one thousand seven hundred and sixty-five United States Dollars and sixty-three cents (USD 1,284,431,765.63) by way of the issuance of one hundred and twenty-eight billion four hundred and forty-one million five hundred and forty-eight thousand five hundred and sixty-three (128,441,548,563) shares, in registered form, having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each;
6. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 5. above and of a share premium;
7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the conversion of the functional currency and the share capital increase specified in items 3. 4. and 5. above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with (i) the conversion of the functional currency of the Company, (ii) the newly issued shares, in the register of shareholders of the Company;
8. Subsequent amendment to the article 5.1. of the Articles; and
9. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to cancel the current nominal value of the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued by the Company representing the entire share capital of the Company fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), so that the shares shall henceforth be without nominal value.

Third resolution

The Meeting resolves to convert the functional currency of the Company from Euro to United States Dollars and to subsequently convert and partially split the amount of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars (USD 16,280) at the EUR/USD official exchange rate as of June 26, 2013 published by the European Central Bank.

Fourth resolution

The Meeting resolves to reinstate a nominal value for each share of the Company amounting to one cent of a United States Dollar (USD 0.01) and immediate and subsequent conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares issued by the Company representing the entire share capital of the Company of sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars (USD 16,280) one million six hundred and twenty-eight thousand (1,628,000) shares in registered form having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each.

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars (USD 16,280) represented by one million six hundred and twenty-eight thousand (1,628,000) shares in registered form, with a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, to one billion two hundred and eighty-four million four hundred and thirty-one thousand seven hundred and sixty-five United States Dollars and sixty-three cents (USD 1,284,431,765.63) by way of the issuance

of one hundred and twenty-eight billion four hundred and forty-one million five hundred and forty-eight thousand five hundred and sixty-three (128,441,548,563) shares, in registered form, having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the articles of association of the Company.

Subscription - Payment

The Meeting accepts and records the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one hundred and twenty-eight billion four hundred and forty-one million five hundred and forty-eight thousand five hundred and sixty-three (128,441,548,563) shares, having a nominal value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, and to have paid them up in full by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one billion two hundred and eighty-four million four hundred and fifteen thousand four hundred and eighty-five United States Dollars and sixty-three cents (USD 1,284,415,485.63).

The aggregate amount of one billion two hundred and eighty-four million four hundred and fifteen thousand four hundred and eighty-five United States Dollars and sixty-three cents (USD 1,284,415,485.63) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the conversion of the functional currency and the share capital increase specified under the third, fourth and fifth resolutions above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with (i) the conversion of the functional currency of the Company, (ii) the newly issued shares, in the register of shareholders of the Company.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one billion two hundred and eighty-four million four hundred and thirty-one thousand seven hundred and sixty-five United States Dollar and sixty-three cents (USD 1,284,431,765.63) represented by one hundred and twenty-eight billion four hundred and forty-three million one hundred and seventy-six thousand five hundred and sixty-three (128,443,176,563) shares in registered form, having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up"

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 6,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée le 13 juin 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A COMPARU:

BTG Pactual E&P S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Annulation de la valeur nominale actuelle des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société représentant la totalité du capital social de la Société fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), les parts sociales étant désormais sans valeur nominale;

3. Conversion de la devise de fonctionnement de la Société d'euro en dollars des Etats-Unis et conversion subséquente du montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à seize mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 16.280) au taux de change EUR /USD officiel à la date du 26 juin 2013 publié par la Banque Centrale Européenne;

4. Réintroduction d'une valeur nominale pour chaque part sociale de la Société qui s'élève à un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et conversion subséquente et division partielle des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par la Société et représentant la totalité du capital social de la Société qui s'élève à seize mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 16.280) en un million six cent vingt-huit mille (1.628.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune;

5. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de seize mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 16.280) représenté par un million six cent vingt-huit mille (1.628.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées à un milliard deux cent quatre-vingt-quatre-millions quatre cent trente-et-un mille sept cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis et soixante-trois centimes (USD 1.284.431.765,63) par l'émission de cent vingt-huit milliards quatre cent quarante-et-un millions cinq cent quarante-huit mille cinq cent soixante-trois (128.441.548.563) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune;

6. Souscription aux parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 5. ci-dessus et paiement d'une prime d'émission;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter la conversion de la devise de fonctionnement et l'augmentation du capital social indiquée aux points 3. 4. et 5. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement (i) de la conversion de la devise de fonctionnement de la Société, (ii) des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

8. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts; et

9. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale réelle des douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société représentant la totalité du capital social de la Société fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), les parts sociales étant désormais sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise de fonctionnement de la Société d'euro en dollars des Etats-Unis et conversion subséquente du montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à seize mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 16.280) au taux de change EUR /USD officiel à la date du 26 juin 2013 publié par la Banque Centrale Européenne.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réintroduire une valeur nominale pour chaque part sociale de la Société qui s'élève à un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et de subséquemment convertir et partiellement diviser des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par la Société et représentant la totalité du capital social de la Société qui s'élève à seize mille deux

cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 16.280) un million six cent vingt-huit mille (1.628.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de seize mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 16.280) représenté par un million six cent vingt-huit mille (1.628.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées à un milliard deux cent quatre-vingt-quatre-millions quatre cent trente-et-un mille sept cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis et soixante-trois centimes (USD 1.284.431.765,63) par l'émission de cent vingt-huit milliards quatre cent quarante-et-un millions cinq cent quarante-huit mille cinq cent soixante-trois (128.441.548.563) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune et ayant les droits et caractéristiques comme énoncés dans les Statuts.

Subscription - Payment

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions suivantes aux parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-huit milliards quatre cent quarante-et-un millions cinq cent quarante-huit mille cinq cent soixante-trois (128.441.548.563) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, et de les libérer entièrement par voie d'un apport en numéraire d'un montant total d'un milliard deux cent quatre-vingt-quatre millions quatre cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et soixante-trois centimes (USD 1,284,415,485.63).

Le montant total d'un milliard deux cent quatre-vingt-quatre millions quatre cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis et soixante-trois centimes (USD 1,284,415,485.63) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter la conversion de la devise de fonctionnement et l'augmentation du capital social indiquée aux troisième, quatrième et cinquième résolutions ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement (i) de la conversion de la devise de fonctionnement de la Société, (ii) des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard deux cent quatre-vingt-quatre-millions quatre cent trente-et-un mille sept cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis et soixante-trois centimes (USD 1.284.431.765,63) représenté par cent vingt-huit milliards quatre cent quarante-trois millions cent soixante-seize mille cinq cent soixante-trois (128.443.176.563) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ 6.800,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2013. Relation GRE/2013/2689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013105686/243.

(130128443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Crystal B HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 26.735.075,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.945.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 juillet 2013 que:

- Monsieur Stef OOSTVOGELS démissionne de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 24 juillet 2013;

- Madame Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 24 juillet 2013;

- Est nommée gérant de classe A avec effet au 24 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Madame Julia KLINGEN, née le 13 décembre 1982 à Boppard (Allemagne), et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Est nommé gérant de classe B avec effet au 24 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Gérard MAITREJEAN, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104873/20.

(130127468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Crystal A HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 16.390.700,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 juillet 2013 que:

- Monsieur Stef OOSTVOGELS démissionne de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 24 juillet 2013;

- Madame Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 24 juillet 2013;

- Est nommée gérant de classe A avec effet au 24 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Madame Julia KLINGEN, née le 13 décembre 1982 à Boppard (Allemagne), et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Est nommé gérant de classe B avec effet au 24 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Gérard MAITREJEAN, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104871/21.

(130127413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

CD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.763.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013104889/13.

(130127938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.332.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of June,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, a Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having been incorporated following a notarial deed dated 20 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2279 of 18 September 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141332. The articles of incorporation were last amended following a notarial deed dated 26 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1850 of 25 July 2012.

The meeting is declared open at 6.00 p.m. by Mr Mike Wickler, with professional address in 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, in the chair, who appointed Mr Pierre-Yves Champagnon with professional address in 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Mr Nicolas Tusseau, with professional address in 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To amend the third paragraph of Article 4 of the articles of incorporation of the Company relating to the object of the Company.

2 To amend Article 9 of the articles of incorporation of the Company relating to the redemption of shares.

3 To fully restate Article 11 of the articles of incorporation of the Company relating to the capital calls, the investment period and the defaulting shareholders.

4 To amend the sixth paragraph of Article 12, section D, of the articles of incorporation of the Company relating to the restrictions on ownership of shares.

5 Miscellaneous

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the shareholders present or represented declare that they have been duly informed on all items of the above agenda prior to the meeting.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend the third paragraph of Article 4 of the articles of incorporation of the Company relating to the object of the Company.

Article 4 shall read as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The exclusive object of the Company is to seek current income and long term capital appreciation through investment in real estate and real estate related assets.

The investment objectives and policies shall be determined by the General Partner pursuant to article 17 hereof and shall be disclosed for each Fund in the Issuing Document as issued by the General Partner from time to time.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of February 13, 2007 on specialised investment funds, as amended (the "Law of 2007")."

Votes in favour: 131,717,367 shares, present or represented at the meeting.

Votes against: 0 share, present or represented at the meeting.

Abstention from voting: 49,175,341 shares, present or represented at the meeting.

Second resolution

The general meeting resolved to amend Article 9 of the articles of incorporation of the Company relating to the redemption of shares.

Article 9 shall read as follows:

" **Art. 9. Redemption and Transfer of shares.** Any shareholder shall be entitled to request redemption of all or part of his shares in a particular Fund upon dissolution of the relevant Fund. The General Partner may decide that shareholders of certain Funds may be entitled to redeem their shares more frequently and the redemption modalities for these Funds are specified in the Issuing Document. In any case, the General Partner has the power to proceed to the redemption of shares issued by the Company in relation to a Fund out of the assets of such Fund under the circumstances described in Article 10.

Shares shall be redeemed in accordance with the provisions of the Issuing Document subject to ensuring that shareholders are treated in an equitable manner.

Transfer of shares shall be authorised in accordance with the provisions of the Issuing Document."

Votes in favour: 180,892,708 shares, present or represented at the meeting.

Votes against: 0 share, present or represented at the meeting.

Abstention from voting: 0 share, present or represented at the meeting.

Third resolution

The general meeting resolved to fully restate Article 11 of the articles of incorporation of the Company relating to the capital calls, the investment period and the defaulting shareholders.

Article 11 shall read as follows:

" **Art. 11. Capital calls, Investment period and Defaulting shareholders.**

(1) Capital Calls and Investment Period

Cash contributions will be made at any time during the investment period of the relevant Fund (or of a particular shareholder, as appropriate) upon the issuance by the General Partner of a capital call notice to each shareholder of the relevant Fund in accordance with the terms of the subscription agreement and as specified in the Issuing Document.

Shareholders will be required to pay upon the issuance of a capital call notice, such percentage of their unfunded capital commitment as specified in the capital call notice, which for each Fund shall be pro rata based on the aggregate commitments available for drawdown of shareholders in the relevant Fund. Subject to the principle of equal treatment of shareholders, the General Partner may draw down capital commitments on different bases than pro rata as it deems necessary or advisable to meet tax, regulatory, or other requirements applicable to (x) the Company or a Fund; or (y) any shareholder, provided that a deviation from the pro rata principle in case of this literal (y) is only permissible upon the request of the relevant shareholder and receipt of such shareholder's written statement explaining the specific reason for relevant shareholder's inability to take part in the relevant drawdown.

The General Partner shall make capital calls in its absolute discretion. In no event shall a shareholder be obligated to contribute an amount in excess of its unfunded capital commitment subject to the rules applicable to Defaulting Shareholders (as described below).

The shareholders will be required to pay their unfunded capital commitment following each capital call by way of subscription of shares to be issued at an issue price specified in the Issuing Document.

The General Partner may seek to put in place one or more credit facilities, to provide funds required to proceed with investments or to cover the expenses of a specific Fund pending drawdown of capital commitments from shareholders pursuant to a capital call.

Any amount called pursuant to a capital call may be returned, at the discretion of the General Partner, to the shareholders of the relevant Fund.

After the expiration of the investment period applicable to them, all shareholders will be released from any further obligation with respect to their unfunded capital commitments, subject to any derogations and/or exceptions as provided for in the Issuing Document.

(2) Defaulting Shareholder

If any shareholder fails to make, when due, all or any portion of any capital contribution required to be contributed by such shareholder to the relevant Fund pursuant to a capital call, then the General Partner shall promptly provide written notice of such failure to such shareholder (the "Default Notice").

If such shareholder fails to remedy to such default within five (5) days following receipt of a Default Notice, then such shareholder shall be declared a defaulting shareholder as from the date on which the capital contribution was due and unpaid. Such defaulting shareholder shall be obliged to pay an amount equal to the total of the unpaid amount plus any fees, expenses and costs incurred by the Company and the relevant Fund as a consequence of the default of the defaulting shareholder (the "Default Amount").

By declaring a shareholder a defaulting shareholder, the General Partner may, in its sole discretion, choose to apply one or more of the following remedies:

a) Charge of Default Interest

The Defaulting Shareholder may be charged an interest applied on the Default Amount at a rate of ten per cent (10%) per annum (the "Default Interest"). The Default Interest will accrue on the Default Amount up to and including the date of payment by the Defaulting Shareholder.

b) Set-Off

Any distributions which would otherwise be made to a defaulting shareholder may be set off or withheld until any amount owed to the Fund (i.e. the Default Amount plus the Default Interest) has been paid in full, unless the defaulting shareholder is a Specified German Investor (as defined in article 12 hereof).

c) Compulsory Redemption

The General Partner, on behalf of the relevant Fund, may operate a compulsory redemption on the shares of a defaulting shareholder. The number of shares to be compulsory redeemed will be determined by dividing the Default Amount by the default price at which the shares will be redeemed (the "Default Price").

The Default Price will be determined in the Issuing Document.

The payment of the Default Price may be set off by the General Partner against any amount due by the defaulting shareholder to the Fund (unless the defaulting shareholder is a Specified German Investor) and the shares shall be issued to the defaulting shareholder at the issue price applied to Class of the defaulting shareholder for the capital call upon which the defaulting shareholder has been in default.

Except in the case of a compulsory redemption of a defaulting shareholder's entire interest in the Fund as set out in paragraph f) below, the compulsory redemption of shares held by a defaulting shareholder will not affect the defaulting shareholder's unfunded capital commitment, but the defaulting shareholder's distribution percentage and the Class to which it is entitled will be determined by the General Partner on its reduced holding of shares. The defaulting shareholder will continue to be obliged to pay any subsequent capital calls as required by the General Partner, capital calls for which the same default process shall operate.

d) Subscription by Non-Defaulting Shareholders

The General Partner may also offer to the non-defaulting shareholders of the same Fund, the right to subscribe for a pro rata portion of additional shares (based upon the capital commitments of the shareholders exercising this option) equal to the Default Amount (the "Offered Shares"), at a subscription price per share equal to the issue price per share to be applied for the capital call upon which the defaulting shareholder is in default.

In the event that all the non-defaulting shareholders do not purchase their pro-rata portion of additional shares necessary to fund the Default Amount, the participating non-defaulting shareholders may agree to fund any shortfall in any percentages they choose.

In the event that the Default Amount is not fully funded through this mechanism, the General Partner may, in its sole discretion, reduce the size of the Fund by such amount.

Any voluntary subscription for additional shares by a non-defaulting shareholder pursuant to this paragraph d) will not reduce that shareholder's unfunded capital commitment to the Fund but it will increase that shareholder's capital commitment.

Based on such total Capital Commitment, such non-defaulting Shareholder will, as the case may be, move to a Class of Shares subject to a lower Advisory Fee rate where appropriate in accordance with the relevant appendix of the Issuing Document.

e) Subscription by Third Parties

To the extent the non-defaulting shareholders choose not to subscribe for the Offered Shares, the General Partner may issue the remaining Offered Shares to third parties at a price per share equal to the higher of (i) the most recent NAV per share and (ii) the issue price per share to be applied of the capital call upon which the defaulting shareholder is in default. In addition, together with the Offered Shares, such third parties will be obliged to purchase the entire unfunded capital commitment of such defaulting shareholder.

In such a case, the General Partner, on behalf of the relevant Fund, shall have the authority to eliminate the right of the defaulting shareholder to make payments in respect of further capital calls and to terminate the defaulting shareholder's capital commitment by a compulsory redemption of all the shares of the defaulting shareholder in the Fund at the Default Price.

f) Limited Rights or Removal

Any defaulting shareholder's representative, if any, may be removed from the Advisory Board, as from the date of the Default Notice.

Furthermore, the General Partner, on behalf of the relevant Fund, shall have the authority to limit or eliminate the right of the defaulting shareholder to make payments in respect of further capital calls and terminate the defaulting shareholder's capital commitment by a compulsory redemption of all the shares of the defaulting shareholder in the Fund at the Default Price or to offer all the shares and the unfunded capital commitment of the defaulting shareholder firstly

to non-defaulting shareholders and secondly to third parties at the Default Price as provided for under paragraphs d) and e) above.

g) Additional Capital Commitment by Non-Defaulting Shareholders

The General Partner shall be entitled to draw down from the non-defaulting shareholders further capital commitments to fund the deficit, up to the amount of their unfunded capital commitments.

h) Enforcement

The General Partner shall have the right by any means, including the right to commence legal proceedings against any defaulting shareholder, to collect and recover from the defaulting shareholder the Default Amount plus the Default Interest or to otherwise enforce compliance with any obligation which is not of a monetary nature.

i) Borrowing

The relevant Fund may obtain debt financing to meet the commitment intended to be covered by the capital call to which the Default Notice relates and the General Partner may decide to specifically allocate the related interest expenses to the defaulting shareholder.

j) Remedies Not Exclusive

The General Partner may exercise any other right, power or any other remedies available at law or in equity or by statute or otherwise, including specific performance and other forms of equitable relief."

Votes in favour: 180,892,708 shares, present or represented at the meeting.

Votes against: 0 share, present or represented at the meeting.

Abstention from voting: 0 share, present or represented at the meeting.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the sixth paragraph of Article 12, section D, of the articles of incorporation of the Company relating to the restrictions on ownership of shares.

Article 12 shall read as follows:

" **Art. 12. Restrictions on ownership of shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of shares in any Fund of the Company by any Prohibited Person.

For the purpose of the preceding paragraph, "Prohibited Person" shall mean (i) any person acquiring or holding shares in any Fund in breach of the laws or requirements of any country or governmental authority or (ii) any shareholder who could cause the relevant Fund or the Company to incur tax imposed by any jurisdictional tax authority by virtue of the identity or ownership structure of such shareholder.

For such purposes the Company may:

A. decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

B. at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C. decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and

D. where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company will compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder.

The price at which each such share is to be redeemed (the "Repurchase Price") shall be specified in the Issuing Document.

Payment of the Repurchase Price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the General Partner for the payment of the Repurchase Price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company in relation to the relevant Fund with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the Repurchase Price and when cash is otherwise available for distribution and distributions have been made to existing shareholders. Upon service of the notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Repurchase Price (without interest) from such bank. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five (5) years from the date specified in the notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class or classes of shares in the relevant Fund. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

Notwithstanding the above, in case of a compulsory redemption of shares held by a Specified German Investor the shares will be redeemed at a price being the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day (as defined in article 14 hereinafter), less any charges and commissions, whereas such reductions from the net asset value of the shares which are subject to compulsory redemption must not be more than five per cent (5%) (the "Specified German

Investor Repurchase Price") and the Specified German Investor Repurchase Price will be paid in cash to the relevant Shareholder immediately after the effectiveness of the compulsory redemption.

The exercise by the Company of the power conferred by this Article 12 shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

No person, firm or corporate body (other than a company of the CBRE Global Investors group of companies, as defined in the Issuing Document) which is a property company or other entity actively engaged in the ownership, operation and management of industrial and/or warehouse properties (including but not limited to distribution facilities) (other than a passive owner of such properties purely for investment purposes and such other entity as may be determined by the General Partner as not falling within this definition) may subscribe for or own shares in the Company in relation to any of the Funds.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company."

Votes in favour: 131,717,367 shares, present or represented at the meeting.

Votes against: 0 share, present or represented at the meeting.

Abstention from voting: 49,175,341 shares, present or represented at the meeting.

There being no further business, the meeting is terminated at 6.15 p.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de CBRE Global Investors Open Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, une société en commandite par actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée par acte notarié en date du 20 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2279 en date du 18 septembre 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141332. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 26 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1850 en date du 25 juillet 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur Mike Wickler, demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Pierre-Yves Champagnon, demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Nicolas Tusseau, demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1 Modification du troisième alinéa de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet.

2 Modification de l'article 9 des statuts de la Société relatif au rachat des actions.

3 Refonte complète de l'article 11 des statuts de la Société relatif aux appels de capitaux, à la période d'investissement et actionnaires défaillants.

4 Modification du sixième alinéa de l'article 12, section D des statuts de la Société relatif aux restrictions à la propriété des actions.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le troisième alinéa de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet.

L'article 4 sera rédigé comme suit:

« **Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est de réaliser, par des investissements dans l'immobilier ou liés à l'immobilier, une augmentation des revenus immédiats et du capital à long terme.

Les objectifs et stratégies d'investissement sont déterminés par le Gérant conformément à l'article 17 des présents statuts (les "Statuts") et sont exposés, pour chaque Compartiment, dans le Mémoire tel qu'émis périodiquement par le Gérant.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la "Loi de 2007").»

Votes en faveur: 131.717.367 actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Votes contre: 0 action présente ou représentée lors de l'assemblée générale.

Abstention: 49.175.341 actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 9 des statuts de la Société relatif au rachat des actions.

L'article 9 sera rédigé comme suit:

« **Art. 9. Rachat et Transfert des actions.** Tout Actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses Actions d'un Compartiment spécifique à la dissolution du Compartiment concerné. Le Gérant peut décider que les Actionnaires de certains Compartiments peuvent demander le rachat de leurs Actions plus souvent; les formalités de rachat pour ces compartiments sont prévues dans le Mémoire. En tout état de cause, le Gérant a le pouvoir de procéder au rachat des actions émises par la Société relativement à un Compartiment, en utilisant les avoirs de ce Compartiment, aux conditions décrites à l'Article 10.

Les actions seront rachetées conformément aux dispositions du Mémoire sous réserve d'un traitement équitable entre les associés.

Les transferts d'actions seront autorisés conformément aux dispositions du Mémoire.»

Votes en faveur: 180.892.708 actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Votes contre: 0 action présente ou représentée lors de l'assemblée générale.

Abstention: 0 action présente ou représentée lors de l'assemblée générale.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de refondre complètement l'article 11 des statuts de la Société relatif aux appels de capitaux, à la période d'investissement et aux actionnaires défailants.

L'article 11 sera rédigé comme suit:

« **Art. 11. Appels de capitaux, Période d'investissement et Actionnaires défailants.**

(1) Appels de Capitaux et Période d'Investissement

Des contributions en espèces seront effectuées à tout moment durant la période d'investissement du Compartiment concerné (ou de l'actionnaire concerné, suivant le cas) par émission par le Gérant d'une notification d'appel de capitaux à chaque actionnaire du compartiment concerné, conformément aux dispositions du contrat de souscription et tel que spécifié dans le Mémoire.

Il sera requis des actionnaires de payer, suite à l'émission d'une notification d'appel de capitaux, le pourcentage de leur engagement non-appelé tel que spécifié dans la notification d'appel de capitaux, qui pour chaque Compartiment sera calculé proportionnellement à leur engagement total disponible pour appel dans le Compartiment concerné. Sous réserve du principe du traitement égalitaire entre actionnaires, le Gérant pourra appeler les engagements sur d'autres fondements que celui de la proportionnelle s'il l'estime nécessaire ou souhaitable afin de se conformer à des exigences fiscales, réglementaires ou d'autres obligations applicables (x) à la Société ou soit un Compartiment; ou (y) tout actionnaire, à la

condition qu'une dérogation au fondement de la proportionnelle dans le cas prévu au point (y) ne soit autorisée que sur demande du dit actionnaire et après réception d'une déclaration écrite de ce dernier expliquant la raison précise pour laquelle il ne lui est pas possible de répondre à l'appel de capitaux en question.

Le Gérant effectuera des appels de capitaux à son absolue discrétion. En aucun cas un actionnaire ne sera tenu de contribuer un montant supérieur à son engagement non-appelé sous réserve des règles s'appliquant aux actionnaires défaillants (ainsi que définies ci-après).

Les actionnaires seront requis de payer leur engagement non-appelé suivant chaque appel de capitaux par voie de souscription d'actions émises à un prix de souscription spécifié dans le Mémorandum.

Le Gérant pourra chercher à mettre en place une ou plusieurs lignes de crédit, afin de fournir les fonds requis pour procéder aux investissements ou couvrir les dépenses d'un Compartiment particulier dans l'attente du paiement de l'engagement non-appelé des actionnaires suivant un appel de capitaux.

Tout montant appelé suite à un appel de capitaux peut être restitué, à la discrétion du Gérant, aux actionnaires du Compartiment concerné.

Après le terme de la période d'investissement qui leur est applicable, tous les actionnaires seront libérés de toute obligation supplémentaire relativement à leurs engagements non-appelés, sous réserve de toute dérogation et/ou exception prévue dans le Mémorandum.

(2) Actionnaire défaillant

Si un actionnaire ne réalise pas tout ou partie du paiement dû par cet actionnaire à un Compartiment suite à un appel de capitaux, le Gérant devra alors aussitôt envoyer une notification de manquement à cet actionnaire (la "Notification de Manquement").

Si cet actionnaire défaillant ne remédie pas à un tel manquement dans les cinq (5) jours suivant réception de la Notification de Manquement, il sera alors déclaré actionnaire défaillant depuis la date à laquelle le paiement était dû et non payé. Un tel actionnaire défaillant devra payer un montant égal au total du montant non payé plus toutes commissions, dépenses et tous coûts exposés par la Société et le Compartiment concerné suite au manquement de l'Actionnaire défaillant (le "Montant de Défaillance").

Après avoir déclaré un actionnaire comme étant un actionnaire défaillant, le Gérant peut, à sa seule discrétion, choisir d'appliquer un ou plusieurs des recours suivants:

a) Application d'Intérêt de Défaillance

L'Actionnaire Défaillant peut se voir appliquer un intérêt sur le Montant de Défaillance à un taux de dix pour cent (10%) par an (Intérêt de Défaillance). L'Intérêt de Défaillance courra sur le Montant de Défaillance jusqu'à et incluant la date de paiement par l'Actionnaire Défaillant.

b) Compensation

Toute distribution qui aurait dû normalement être faite à un actionnaire défaillant peut être compensée ou retirée jusqu'à ce que tout montant dû au Compartiment (i.e. le Montant de Défaillance plus l'Intérêt de Défaillance) soit payé en totalité, sauf si l'Actionnaire Défaillant est un Investisseur Allemand Spécifié (tel que défini à l'article 12 des présents statuts).

c) Rachat Obligatoire

Le Gérant, pour le compte d'un Compartiment, peut procéder à un rachat forcé des actions d'un actionnaire défaillant. Le nombre d'actions devant être rachetées de manière forcée sera déterminé en divisant le Montant de Défaillance par le prix de défaillance auquel les actions seront rachetées (le "Prix de Défaillance").

Le Prix de Défaillance sera déterminé dans le Mémorandum.

Le paiement du Prix de Défaillance peut être compensé par le Gérant avec tout montant dû par l'Actionnaire Défaillant au Compartiment (sauf s'il s'agit d'un Investisseur Allemand Spécifié) et les Actions sont émises à l'Actionnaire Défaillant au Prix d'Emission appliqué à la Classe d'Actions concernée par l'Appel de Capitaux auquel l'Actionnaire Défaillant a fait défaut.

Sauf en cas de rachat forcé de la totalité de la participation de l'actionnaire défaillant dans le Compartiment comme indiqué au paragraphe f) ci-dessous, le rachat forcé des actions détenues par un actionnaire défaillant n'aura aucune incidence sur l'engagement non appelé de l'actionnaire défaillant; toutefois, le pourcentage de distribution de l'actionnaire défaillant et la Classe auxquels il a droit sera déterminé par le Gérant sur le montant réduit de sa participation en actions. L'actionnaire défaillant continuera d'être tenu de payer les appels de capitaux ultérieurs réalisés par le Gérant, pour lesquels la même procédure s'appliquera en cas de défaut.

d) Souscription par des actionnaires non défaillants

Le Gérant peut également proposer aux Actionnaires non-défaillants du même Compartiment, le droit de souscrire à une portion d'Actions supplémentaires (proportionnellement aux Engagements de Capitaux des Actionnaires exerçant cette option) égale au Montant de Défaillance (les "Actions Proposées") à un prix de souscription par Action égal au Prix d'Emission par Action applicable à l'Appel de Capitaux auquel l'Actionnaire Défaillant a fait défaut.

Dans l'hypothèse où aucun des Actionnaires non-défaillant n'achète sa portion proportionnelle d'Actions supplémentaires nécessaire au financement du Montant de Défaillance, les Actionnaires non-défaillants participants peuvent convenir de financer toute insuffisance à hauteur d'un montant qu'ils choisissent.

Dans l'hypothèse où le Montant de Défaillance n'est pas financé en totalité grâce à ce mécanisme, le Gérant peut, à sa seule discrétion, réduire la taille du Compartiment du même montant.

Tout souscription volontaire à des Actions supplémentaires par un Actionnaire non-défaillant conformément à ce paragraphe d ne réduit pas son engagement non-appelé envers le Compartiment mais augmentera au contraire l'engagement non appelé de cet Actionnaire.

Sur la base d'un tel engagement total, ledit Actionnaire non défaillant intégrera, le cas échéant, une Catégorie d'Actions pour laquelle le taux des Frais de Conseil applicable, s'il échet, est plus faible, conformément à l'annexe pertinente du Mémoire.

e) Souscription par des tiers

Si les Actionnaires non-défaillant décident de ne pas souscrire aux Actions Proposées, le Gérant peut émettre les Actions Proposées restantes à des tiers à un prix par Action égal au plus élevé de (i) la valeur nette d'inventaire la plus récente par Action et (ii) le Prix d'Emission par Action à appliquer à l'Appel de Capitaux pour lequel l'Actionnaire Défaillant est en défaut. De plus, les tiers devront obligatoirement acheter la totalité de l'Engagement non-appelé de l'Actionnaire défaillant avec les Actions Proposées.

Dans ce cas, le Gérant aura autorité, pour le compte du Compartiment, pour supprimer le droit de l'Actionnaire Défaillant de faire des paiements relatifs à des Appels de Capitaux postérieurs et de mettre fin à l'Engagement de l'Actionnaire Défaillant par un rachat forcé de toutes les Actions de l'Actionnaire Défaillant dans le Compartiment au Prix de Défaillance.

f) Limitation des droits et destitution

Tout représentant de l'Actionnaire Défaillant, le cas échéant, pourra être destitué de son siège à l'Advisory Board à compter de la date de la Notification de Manquement.

En outre, le Gérant, aura autorité, pour le compte du Compartiment, pour limiter ou supprimer le droit de l'Actionnaire Défaillant de faire des paiements relatifs à des Appels de Capitaux postérieurs et de mettre fin à l'Engagement de l'Actionnaire Défaillant par un rachat forcé de toutes les Actions de l'Actionnaire Défaillant dans le Compartiment au Prix de Défaillance ou pour proposer toutes les Actions et l'engagement non appelé de l'Actionnaire Défaillant d'abord aux Actionnaires non-défaillants puis aux tiers au Prix de Défaillance tel que prévu aux paragraphes d) et e) ci-dessus.

g) Engagement supplémentaire par les Actionnaires non-défaillants

Le Gérant est autorisé à lever des Engagements supplémentaires auprès des Actionnaires non-défaillants pour financer le montant manquant, dans la limite de leurs engagements non appelés.

h) Exécution

Le Gérant aura le droit, par tout moyen, incluant le droit d'entamer des poursuites judiciaires envers l'Actionnaire Défaillant, de récupérer et de recouvrer de l'Actionnaire Défaillant le Montant de Défaillance additionné aux Intérêts de Défaillance ou de faire procéder autrement à l'exécution de toute obligation qui ne serait pas de nature monétaire.

i) Emprunt

Le Compartiment concerné peut obtenir du financement par endettement pour satisfaire aux engagements devant être couverts par l'Appel de Capitaux relatif à la Notification de Manquement et le Gérant peut décider de faire spécifiquement supporter la charge des intérêts relatifs à l'Actionnaire Défaillant.

j) Recours non exhaustifs

Le Gérant peut exercer tout autre droit, pouvoir ou autre recours disponible selon la loi, l'équité, un règlement ou autre, y compris une exécution en nature ou d'autres formes de réparation équitable.»

Votes en faveur: 180.892.708 actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Votes contre: 0 action présente ou représentée lors de l'assemblée générale.

Abstention: 0 action présente ou représentée lors de l'assemblée générale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le sixième alinéa de l'article 12, section D des statuts de la Société relatif aux restrictions à la propriété des actions.

L'article 12 sera rédigé comme suit:

« **Art. 12. Restrictions à la propriété des actions.** La Société pourra restreindre ou empêcher la possession des actions des Compartiments par toute Personne Non-Autorisée.

Pour les besoins du paragraphe précédent, "Personne Non-Autorisée" désigne (i) une personne qui acquiert ou détient des Actions d'un Compartiment en violation des lois ou obligations de tout pays ou autorité gouvernementale ou (ii) tout Actionnaire susceptible d'entraîner l'assujettissement du Compartiment concerné ou du Feeder à un impôt imposé par une autorité fiscale du fait de son identité ou de sa structure de propriété.

A cet effet, la Société pourra:

A. refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à une Personne Non Autorisée; et

B. à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence que ces actions bénéficient économiquement à une Personne Non Autorisée; et

C. refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions, la Société procédera ou fera procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire.

Le prix auquel chaque action sera rachetée (le "Prix de Rachat") sera spécifié dans le Mémoire.

Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire desdites actions sera effectué en principe dans la monnaie déterminée par le Gérant pour le paiement du Prix de Rachat des actions de la catégorie d'actions concernée et le montant pour le paiement à l'ancien propriétaire sera déposé par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après détermination finale du Prix de Rachat et dès que des liquidités seront autrement disponibles aux fins de distribution et alors que les distributions aux actionnaires existants auront été effectuées. Dès signification de l'avis de rachat susmentionné, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droits sur tout ou partie de ces actions ni exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, sauf le droit de recevoir le Prix de Rachat (sans intérêts) de la banque désignée. Toute somme exigible par un actionnaire suite à un rachat en application de ce paragraphe qui n'aurait pas été réclamée dans les cinq (5) ans à compter de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s) du Compartiment concerné. Le Gérant aura tous pouvoirs pour prendre en temps opportun les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle action au nom de la Société.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas d'un rachat forcé d'actions détenues par un Investisseur Allemand Spécifiés, les actions seront rachetées à un prix égal à la valeur nette d'inventaire par Action de la classe concernée au Jour d'Évaluation (tel que défini à l'article 14 ci-après), moins les frais et commissions, étant entendu que de telles diminutions de la valeur nette d'inventaire des actions soumises au rachat forcé ne pourront représenter plus de 5% (le "Prix de Rachat à un Investisseur Allemand Spécifié"); le Prix de Rachat à l'Investisseur Allemand Spécifié sera versé en espèces à l'Actionnaire concerné immédiatement après la date d'effectivité du rachat forcé.

L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article 12 ne pourra en aucun cas être remis en cause ou invalidé pour le motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Aucune personne, entreprise ou personne morale (autre qu'une société du groupe CBRE Global Investors, tel que défini dans le Mémoire) qui serait une société immobilière ou toute autre entité dont l'activité serait essentiellement dédiée à la détention, l'exploitation et la gestion de propriétés industrielles et/ou d'entrepôts (y compris, sans y être limité, les installations de distribution) (autre qu'un propriétaire qui détiendrait passivement de tels propriétés uniquement dans un but d'investissement et toute autre entité déterminée par le Gérant comme n'étant pas incluse dans cette définition) peut souscrire à ou détenir des actions de la Société en relation avec l'un quelconque des Compartiments.

Le terme "Personne Non-Autorisée" tel qu'utilisé dans les présents Statuts ne regroupe ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société aussi longtemps qu'un tel souscripteur détient de telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent, à l'occasion d'une émission d'actions par la Société, des actions avec l'intention de les distribuer.»

Votes en faveur: 131.717.367 actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Votes contre: 0 action présente ou représentée lors de l'assemblée générale.

Abstention: 49.175.341 actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.15 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Wickler, P.-Y. Champagnon, N. Tusseau, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2013. REM/2013/1157. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104880/516.

(130127178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

CB Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 159.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013104879/10.

(130127963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Chessman S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.287.

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de le Société au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg avec effet au 25 mai 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Chessman S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013104896/14.

(130127333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Châteaux Management France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 94.304.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2013

L'Assemblée renouvelle la nomination des administrateurs actuels pour une période de deux (2) ans. Les mandats des membres du Conseil d'Administration de la société expireront lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Le Conseil d'Administration est composé de:

- a) Monsieur Robin BUDOWSKI, demeurant à CH-2565 Jens, 3, Gynisberg, Président du Conseil d'Administration
- b) Monsieur Joseph TREIS, demeurant à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie
- c) Madame Annette PORTER, née le 25 février 1959 à Alabama (USA), demeurant à GB-W86PD London, 34, Pembroke square
- d) Monsieur Ernst BALTENSPERGER, né le 14 mars 1952 à Zurich (Suisse), demeurant à GB-TW10 6LF Surrey, 33, King George square Richmond
- e) Monsieur Gilles THIEFFRY, né le 21 septembre 1959 à Besançon (France), demeurant à CH-1211 Genève 3, 4, rue de la Scie

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour avis sincère et conforme
Pour CHATEAUX Management FRANCE. S.A.
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2013104894/23.

(130127534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Justyna Bielasik
Gérant

Référence de publication: 2013104883/12.

(130127581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

CitCor Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.183.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of March,
Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg,

There appeared

1. CPI CPEH 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.036, and

2. Corpus Sireo Investment Residential No. 2 GmbH (formerly known as "Corpus Sireo Wohnen Beteiligung No. 2 GmbH"), a limited liability company existing under the laws of Germany, having its registered office at 50931 Köln, Aachener Str. 186, registered with the trade register in Köln under number HRB 66349;

both here represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given on March 22, 2013 and on March 25, 2013, respectively.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole partners of CitCor Residential Holdings S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183, incorporated pursuant to a notarial deed dated 9 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 September 2007 (number 1951) ("Mémorial C"), and whose articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 23 April 2012 published in the Mémorial C dated 4 June 2012 (number 1377).

The appearing parties representing the whole corporate capital request the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to increase the Company's share capital by an amount of ten euro (EUR 10,-) so as to raise it from its present amount of six hundred thirty-five thousand seven hundred fifty-seven euro (EUR 635,757) to six hundred thirty five thousand seven hundred sixty-seven euro (EUR 635,767) by the issue of nine (9) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The issue of each new Class A and Class B Share shall occur at their nominal value subject to the payment of a share premium of one hundred twenty four thousand nine hundred ninety nine euro (EUR 124,999) per share.

The new Class A and B Shares have been subscribed as follows:

a) all nine (9) Class A Shares by CPI CPEH 2 S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in cash of one million one hundred twenty-five thousand euro (EUR 1,125,000), the difference between the nominal value of the newly issued Class A shares and the amount of the contribution in cash is to be allocated to the share premium account of the Company;

b) the one (1) Class B Share by Corpus Sireo Investment Residential No. 2 GmbH, prenamed, paid up by a contribution in cash of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000), the difference between the nominal value of the newly issued Class B share and the amount of the contribution in cash is to be allocated to the share premium account of the Company;

Proof of the existence and of the value of the contribution was produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the above share capital increase, the partners resolve to amend article 6, 1st paragraph of the Company's articles of association, as follows:

" **6.1.** The Company's share capital is set at six hundred thirty-five thousand seven hundred sixty-seven euro (EUR 635,767).- divided into five hundred seventy-two thousand one hundred ninety (572,190) Class A Shares in registered form with a nominal value of one euro (1.- EUR) each and sixty-three thousand five hundred seventy-seven (63,577) Class B Shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no other items on the agenda, the partners resolve to close the meeting.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre Zweitausenddreizehn, am sechszwanzigsten März

Vor dem unterzeichnenden Notar Frau Martine Schaeffer, mit Amtwohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. CPI CPEH 2 S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 118.036, und

2. Corpus Sireo Investment Residential No. 2 GmbH (ehemals "Corpus Sireo Wohnen Beteiligung No. 2 GmbH"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit registriertem Sitz in 50931 Köln, Aachener Str. 186, registriert im Handelsregister von Köln unter der Nummer HRB 66349, beide hier vertreten durch Gianpiero SADDI, Notarschreiber, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund von Vollmachten, welche am 23. März 2013 und am 25. März 2013 ausgestellt wurden.

Diese Vollmachten, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurden, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Parteien sind die alleinigen Gesellschafter von CitCor Residential Holdings S.à r.l. (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183, gegründet durch eine notarieller Urkunde mit Datum vom 9. Juli 2007 welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 11. September 2007 (Nummer 1951) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist und dessen Gesellschaftsatzung zum letzten mal durch eine notarielle Urkunde vom 23. April 2012 veröffentlicht im Mémorial C vom 4. Juni 2012 (Nummer 1377) abgeändert wurde.

Die erschienenen Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, ersuchen den Notar die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von zehn Euro (EUR 10.-)

durch Ausgabe von neun (9) Aktien der Kategorie A und von einer Aktie der Kategorie B, mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1.-) und mit den selben Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien,

vom aktuellen Betrag in Höhe von sechshundertfünfunddreißigtausend siebenhundertsiebenundfünfzig Euro (EUR 635.757,-) auf sechshundertfünfunddreißigtausend siebenhundertsiebenundsechzig Euro (EUR 635.767,-) zu heben.

Die Ausgabe der neuen Aktien der Kategorien A und B erfolgt zum Nennwert der jeweiligen Aktien mit einem Aktienaufgeld pro Aktie von einhundertvierundzwanzigtausend neunhundertneundneunzig Euro (124.999).

Die neuen Aktien der Kategorien A und B wurden vollständig wie folgt gezeichnet:

- a) alle neun Aktien der Kategorie A von CPI CPEH 2 S.à r.l., oben benannt, bezahlt vollständig durch die Einbringung einer Geldeinlage in Höhe von ein Million einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 1,125,000); der Unterschied zwischen dem Nominalwert der neuen Kategorie A Aktien und der Geldeinlage ist dem Aktienprämiumkonto zuzuordnen;
- b) die eine (1) Aktie der Kategorie B von Corpus Sireo Investment Residential Noi.2. GmbH oben benannt, bezahlt vollständig durch die Einbringung einer Geldeinlage in Höhe von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125,000); der Unterschied zwischen dem Nominalwert der neuen Kategorie B Aktie und der Geldeinlage ist dem Aktienprämiumkonto zuzuordnen;

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht.

Zweiter Beschluss

Augrund des vorherigen Beschlusses, beschließen die Gesellschafter den ersten Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

" **6.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft wird auf sechshundertfünfunddreißigtausend siebenhundsiebenundsechzig Euro (EUR 635.767,-) festgelegt, eingeteilt in fünfhundertzweiundsiebzigtausend einhundertneunzig (572.190) Stammaktien der Kategorie A mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-) und dreiundsechzigtausend fünfhundertsiebundsiebzig (63.577) Stammaktien der Kategorie B mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-), alle gezeichnet und in voller Höhe einbezahlt."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, beschließen die Gesellschafter die Versammlung zu beenden.

Worüber Urkunde erstellt wurde in Luxemburg zum, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2013. LAC/2013/15455. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103046/127.

(130125149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.340.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Capula European Special Situations SIF 1 L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-71050, represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-70808, represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-274461,

duly represented by Mrs. Feirouz Ben Harira, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 June 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177 340 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 May 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The appearing party, representing the whole corporate capital, represented as stated above, has declared that it has been duly informed of the agenda of the meeting, waived its right to receiving a convening notice eight days prior to the meeting and resolves to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

First resolution

The sole partner resolves to:

(i) change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to US dollar (USD) at the exchange rate EUR/USD of 1.3134 as published on the website of the European Central Bank on 25 June 2013 at 3:00 p.m. (CET); and

(ii) to increase the number of shares so that the share capital of the Company is composed of shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each. Subsequently, the share capital of the Company of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand one hundred and thirty-six (1,136) class A shares and by eleven thousand three hundred and sixty-four (11,364) class B shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, is converted into a share capital of sixteen thousand four hundred seventeen US dollars and fifty cents (USD 16,417.50-).

The sole partner resolves to allocate the amount of sixteen thousand four hundred seventeen US dollars (USD 16,417.-) to the share capital of the Company and to allocate the surplus of fifty cents (USD 0.50) to the share premium account of the Company.

Further to such conversion of the currency of the share capital of the Company, the latter is represented by one thousand four hundred ninety-two (1,492) class A shares and fourteen thousand nine hundred twenty-five (14,925) class B shares entirely held by Capula European Special Situations SIF 1 L.P., aforementioned.

Second resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-eight thousand seven hundred forty seven US dollars (USD 968,747.-) to bring it from its current amount of sixteen thousand four hundred seventeen US dollars (USD 16,417.-), as converted further to the previous resolution, represented by one thousand four hundred ninety-two (1,492) class A shares and fourteen thousand nine hundred twenty five (14,925) class B shares, up to the amount of nine hundred eighty-five thousand one hundred sixty four US dollars (USD 985,164.-) by the issue of eighty-eight thousand sixty eight (88,068.-) new class A shares and eight hundred eighty thousand six hundred seventy nine (880,679.-) new class B shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

There appears Mrs. Feirouz Ben Harira, aforementioned, who declares to subscribe in the name and for the account of Capula European Special Situations SIF 1 L.P., aforementioned, eighty-eight thousand sixty eight (88,068.-) new class A shares and eight hundred eighty thousand six hundred seventy nine (880,679.-) new class B shares, all having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, for a total amount of nine hundred sixty-eight thousand seven hundred forty seven US dollars (USD 968,747.-), on the basis of a proxy given on 26 June 2013, which will remain attached to the present deed.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash by the subscriber so that the amount of nine hundred sixty-eight thousand seven hundred forty seven US dollars (USD 968,747.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, which amount is entirely allocated to the share capital.

Third resolution

As a result of the first and second resolutions, the sole partner resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set nine hundred eighty-five thousand one hundred sixty four US dollars (USD 985,164.-) represented by:

- eighty-nine thousand five hundred sixty (89,560) class A shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (the "Class A Shares"); and

- eight hundred ninety-five thousand six hundred and four (895,604) class B shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (the "Class B Shares", and together with the Class A Shares, the "Shares")."

Fourth resolution

The sole partner resolves to grant power to the board of managers of the Company (i) to take any necessary measures in relation to the conversion of the existing shares of the Company into new shares of the Company, and (ii) to update the partners' register of the Company accordingly.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro (EUR 3,000).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

00ONT COMPARU:

Capula European Special Situations SIF 1 L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglad House, KY1-1104 Grand Caïman, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-71050, représenté par son gérant commandité (general partner), Capula European Special Situations Fund (GP) L.P., un exempted limited partnership constitué et existant sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglad House, KY1-1104 Grand Caïman, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-70808, représenté par son gérant commandité (general partner), Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, une limited company constituée et existant sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglad House, KY1-1104 Grand Caïman, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-274461,

dûment représenté par Mme. Feirouz Ben Harira, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 340 (la «Société»), constituée suivant acte notarié du soussigné daté du 2 mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas encore été modifiés. Le comparant, représentant l'ensemble du capital social, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'il a été dûment informé de l'ordre du jour de l'assemblée, a renoncé à son droit de recevoir une convocation huit jours avant l'assemblée et décide de modifier les statuts de la Société comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide de:

(i) changer la devise du capital social de la Société actuellement exprimé en euros (EUR) pour l'exprimer en US dollars (USD) au taux de change EUR/USD de 1,3134 tel que publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne le 25 juin 2013 à 15 heures (CET); et

(ii) d'augmenter le nombre de parts sociales de sorte que le capital social de la Société soit composé de parts sociales d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1,-) chacune.

En conséquence, le capital social de la Société de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par mille cent trente-six (1.336) parts sociales de classe A et onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, est converti en un capital social de seize mille quatre cent dix-sept US dollars cinquante cents (USD 16.417,50,-).

L'associé unique décide d'allouer le montant de seize mille quatre cent dix-sept US dollars (USD 16.417,-) au capital social de la Société et le surplus de cinquante cents (USD 0.50) au compte prime d'émission de la Société.

Suite à la conversion de la devise du capital social de la Société, les parts sociales de cette dernière demeurent entièrement détenues par Capula European Special Situations SIF 1 L.P., susmentionné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-huit mille sept cent quatre-sept US dollars (USD 968.747,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille quatre cent dix-sept US dollars (USD 16.417,-) à un montant de neuf cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre US dollars (USD 985.164,-) par l'émission de quatre-vingt-huit mille soixante-huit (88.068) nouvelles parts sociales de classe A et huit cent quatre-vingt mille six cent soixante-dix-neuf (880.679) nouvelles parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Souscription - Libération

A comparu Mme. Feirouz Ben Harira, susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte Capula European Special Situations SIF 1 L.P., susmentionné, à quatre-vingt-huit mille soixante-huit (88.068) nouvelles parts sociales de classe A et huit cent quatre-vingt mille six cent soixante-dix-neuf (880.679) nouvelles parts sociales de classe B, pour un montant total de neuf cent soixante-huit mille sept cent quarante-sept US dollars (USD 968.747,-) en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2013, qui restera attachée au présent acte.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par le souscripteur de sorte que la somme de neuf cent soixante-huit mille sept cent quarante-sept US dollars (USD 968.747,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, lequel montant est entièrement alloué au capital social de la Société.

Troisième résolution

Suite aux première et deuxième résolutions, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre US dollars (USD 985.164,-) représenté par:

- quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante (89.560) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales A»); et par

- huit cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre (895.604) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Part Sociales A, les «Parts Sociales».)»

Quatrième Résolution

L'associé unique décide de donner pouvoir au conseil de gérance de la Société pour (i) pour prendre toutes mesures nécessaires en relation avec la conversion des parts sociales existantes de la Société en nouvelles parts sociales de la Société et (ii) pour mettre à jour le registre des associés en conséquence.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ trois mille euros (EUR 3.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BEN HARIRA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2013. LAC/2013/30056. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103038/169.

(130125267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Credit Suisse Microfinance Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.629.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mai 2013 a décidé de renouveler les mandats de Madame Petra Reinhard Keller et de Messieurs Philippe Bernard, Jean-Paul Gennari, Alain Thilmany et Klaus Tischhauser, en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse Microfinance Fund Management Company,

Par conséquent, le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Philippe Bernard, Membre du Conseil d'Administration
56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg
- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration
Kalanderplatz 5, CH-8045 Zurich

- Alain Thilmany, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Klaus Tischhauser, Membre du Conseil d'Administration 59, Josefstrasse, CH-8005 Zurich

KPMG Luxembourg S.à r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Georges Beckene

Référence de publication: 2013103056/26.

(130125389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Institut de Beauté Claire S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Claire et Carina S.à r.l.).**

Siège social: L-5884 Howald, 276, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 169.288.

L'an deux mil treize, le vingt-sept juin

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de:

Madame Claire Justine Emma BERTON, profession, demeurant au 5, rue Selomont, F-54590 Hussigny-Godbrange (France), en vertu d'une procuration sous-seing privée donnée le 19 juin 2013, à Rowald.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, expose au notaire instrumentant ce qui suit:

Que suite à une cession de parts sociales sous seing privé, en date du 7 mai 2013, en vertu de laquelle Madame Carina Da Silva, née le 10 juin 1986 à Toronto (Canada), demeurant à L-5760 Hassel, 6B, rue de Luxembourg, propriétaire de 50 parts sociales, a cédé à Madame Claire Justine Emma BERTON, prénommée, l'intégralité de ses cinquante (50) parts sociales

Acceptation de la cession de parts sociales

Madame Claire Justine Emma BERTON, prénommée, en sa qualité de gérante, accepte, au nom de la société cette cession, déclarant qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

La comparante, de ce fait, est devenue la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «CLAIRE ET CARINA S.à r.l.» avec siège social à L-5884 Howald, 276, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1688 en date du 5 juillet 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 169.288,

L'associée unique a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique change la dénomination sociale en «INSTITUT DE BEAUTE CLAIRE S.à r.l.» et modifie par conséquent l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «INSTITUT DE BEAUTE CLAIRE S.à r.l.».

102704

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à 900,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30789. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103047/47.

(130125895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.109.646,64.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.977.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 16 juillet 2013

En date du 16 juillet 2013, l'assemblée générale des associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Charles GRIMM, né le 18 janvier 1980 à Strasbourg, France, ayant comme adresse professionnelle: 28, Almack House, King Street, SW1Y 6XA, Londres, Royaume Uni, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Véronique NAHOE, née le 7 juillet 1974 à Rocourt, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de renouveler le mandat de Monsieur Robert MCGUIRE, gérant de classe A de la Société, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Robert MCGUIRE, gérant de classe A
- Monsieur Charles GRIMM, gérant de classe A
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de classe B
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de classe B
- Madame Véronique NAHOE, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 juillet 2013.

CCMP Alaeo Luxco

Signature

Référence de publication: 2013103076/28.

(130125836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

CRVC, Centre Luxembourgeois de Recherches pour la Verre et la Céramique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.184,03.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, le rapport de gestion, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013103079/14.

(130125779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

CALYS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 167.916.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 18 juin 2013 à 11h30

Décisions:

L'Assemblée décide à l'unanimité, que les résolutions sont prises dans le meilleur intérêt de la Société, ainsi il a été décidé de:

1. Renouveler les mandats des administrateurs:

- Emmanuel Lebeau, ayant son adresse au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,
- Olivier Granboulan, ayant son adresse au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Jean-Michel Marq, ayant son adresse au 5, rue du Parc, L-8031 Strassen,
- André Genton, ayant son adresse au 9, rue Elisabeth, 68100 Mulhouse, France

Les mandats des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

2. Renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE HRT, ayant son siège social 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, dument enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125213.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Suite à cet exposé, aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2013103064/26.

(130125011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Canta S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 178.847.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Nathalie JACQUEMART, employée privée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès,

ici représentée par Madame Danielle BUCHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre II. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "CANTA S.A. SPF" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre III. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR), représenté par deux mille cinq (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Titre VI. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VII. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VIII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre IX. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les deux mille cinq cents (2.500) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Madame Nathalie JACQUEMART, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - Monsieur Antoine MEYNIAL, avocat à la Cour, né à Paris (France), le 6 février 1966, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès;
 - Monsieur Michaël DANDOIS, avocat à la Cour, né à Messancy (Belgique), le 15 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès; et
 - Monsieur Stéphane WARNIER, employé privé, né à Watermael-Boitsfort (Belgique), le 25 mars 1966, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
4. La société à responsabilité limitée "CHESTER & JONES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120602, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

102710

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BUCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2013. LAC/2013/32219. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103067/248.

(130125897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Castelino Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.092.

Donnée concernant un Administrateur:

Madame Corinne BITTERLICH a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet ce jour

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

CASTELINO INVESTMENTS S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013103070/14.

(130125923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

RepcO 26 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 266.100,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.327.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013103594/22.

(130125235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Repc 1 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.548.080,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.206.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013103579/22.

(130125022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Repc 10 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.233.680,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.728.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013103580/22.

(130125100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

REComm Saràl Stuttgart LS54 SCS, Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.822.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103574/10.

(130125986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

RepcO 11 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 200.190,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.952.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013103581/22.

(130125134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

RepcO 12 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.039.220,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.951.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013103582/22.

(130125133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Regify S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.705.

—
Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103578/10.

(130125172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

RepcO 13 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.702.910,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.942.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013103583/22.

(130125132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

RepcO 14 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 718.020,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.943.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013103584/22.

(130125131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

REComm Sàrl Osnabrück N5 SCS, Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103573/10.

(130125983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

S.P.I.C.S. Computing Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 80.846.

L'an deux mille treize,

le huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«TRUSTTEAM NV», une société constituée et existant sous les lois belges établie et ayant son siège social à Hospitaalweg 1B. B-8510 Marke (Belgique),

ici représentée par:

Monsieur Vincent DEMEUSE employé privé, demeurant à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Marke (Belgique), le 24 avril 2013.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique Actionnaire») de la société «S.P.I.C.S. Computing Solutions S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 2c, rue des Jardin, L-4961 Clemency, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80 846, constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 15 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 1^{er} octobre 2001, sous le numéro 831 et page 39855. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80 846.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous forme d'un acte notarié daté du 10 mai 2007, lequel acte fut publié au Mémorial, en date du 14 juillet 2007, sous le numéro 1455 et page 69837.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par deux cent quarante-huit (248) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, a requis le notaire soussigné d'acter, par le biais de son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société du 2c, rue des Jardins, L-4961 Clemency vers 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange.

Deuxième résolution

L'Actionnaire DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission des trois (3) administrateurs, savoir, (i) la société «S.P.I.C.S. SPRL, bvba» avec siège social à Hospitaalweg 1b, 8510 Marke; (ii) Monsieur Lode BOLLE, demeurant Goevrouwestraat, 5, B-8930 Menen-Lauwe; et (iii) Monsieur Paul LAMBERT, demeurant route de Béthomont, 255, B-6687 Bertogne et DECIDE de même de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Actionnaire DECIDE encore d'accepter la démission de Monsieur Lode BOLLE, prénommé de son mandat d'administrateur-délégué de la Société; Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'accomplissement de ce mandat d'administrateur-délégué jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Actionnaire DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Paul ALEXANDRE, demeurant au 3, rue de Forbeuvillers, F-55230 Muzeray, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société et DECIDE de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de ses tâches de commissaire aux comptes, jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Actionnaire DECIDE de nommer aux fonctions de seul et unique administrateur et d'un nouveau commissaire aux comptes de la Société en remplacement des administrateurs et commissaire démissionnaires, la personne et la société suivante:

a) aux fonctions de seul et unique administrateur:

Monsieur Stijn VANDEPUTTE, administrateur de société, né à Kortrijk (Belgique), le 16 octobre 1976 demeurant Vrijputstraat, 40, B-8540 Deerlijk (Belgique);

b) aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société «LUCOS CONSULTING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 5 rue Prince Jean, L-4740 Pétange (RCS Luxembourg, section B numéro 111.178);

et DECIDE que le mandat de l'administrateur unique et celui du commissaire aux comptes se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2018.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Sixième résolution

L'Actionnaire DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et plus particulièrement la faculté pour la Société d'avoir un seul actionnaire et la possibilité d'un administrateur unique, sans néanmoins toucher à son objet social, ni à son capital social et ni à sa forme juridique, qui demeurera une société anonyme:

Les nouveaux articles des statuts refondus auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de «S.P.I.C.S. COMPUTING SOLUTIONS S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet ceci autant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour propre compte ou pour des tiers ou en collaboration avec des tiers:

a) le développement, la commercialisation et la livraison de solutions informatiques éventuellement composées de logiciels et matériel informatique aussi bien en vente qu'en location;

b) des études et la conception des systèmes industriels ou autres;

c) accomplir ou faire accomplir par des personnes ou sociétés tierces des missions de consultance, de audit tant en informatique ou dans tout domaine propre à une gestion d'entreprise, de formation et cela tant pour des sociétés que pour des organismes parastataux que pour des particuliers que pour toute autre forme juridique;

d) accepter des missions de gestion ou des fonctions auprès d'autres organisations;

e) assumer le rôle d'intermédiaire dans toute activité tenant à l'informatique ou complémentaire;

f) la prise de participations dans d'autres formes juridiques ayant un but similaire ou complémentaires;

g) la gestion d'un patrimoine au sens le plus large du terme;

h) élaborer toute acte, transaction ou opération généralement quelconque de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement tant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par deux cent quarante-huit (248) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées,

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai de chaque année 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8900. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013103618/240.

(130125242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Europa Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.669,95.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.133.

In the year two thousand thirteen, on the twelfth day of July,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. JCF III Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.027;

duly represented by Johanna Wittek, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 8 July 2013;and

2. JCF III Coinvest BTG L.P. a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, and having its registered office at 87, Mary Street c/o Walkers Corporate Services Limited, KY-KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, recorded with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under the number 31168;

duly represented by Johanna Wittek, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 8 July 2013.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Europa Lux III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having a share capital thirty thousand six hundred sixty-nine euro and ninety-five cents (EUR 30,669.95) having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.133, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Joëlle Baden, residing in Luxembourg, on 9 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 January 2011 number 169. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the notary Me Martine Schaeffer, dated 14 June 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The Shareholders, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

102719

First Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholders decide to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

Third Resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr. Todd Freebern, born on 6 June 1975 in New York, United States of America, professionally residing at 717, Fifth Avenue, 26th, NY10022, New York, United States of America as liquidator of the Company with effect upon the date of the present resolution of the Shareholders and until full discharge is granted to him (the "Liquidator").

Fourth Resolution

The Shareholders resolve that:

- the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation of the Company, in accordance with article 151 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law");
- the Company shall be bound by the single signature of the Liquidator, acting individually, or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Liquidator; and
- the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 of the 1915 Law, and may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting of shareholders of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy-holder representing the appearing parties, said proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juillet,

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. JCF III Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.027;

dûment représentée par Johanna Wittek, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 juillet 2013; et

2. JCF III Coinvest BTG L.P une limited partnership organisée sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 87, Mary Street c/o Walkers Corporate Services Limited, KY KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro 31168;

dûment représentée par Johanna Wittek, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 juillet 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les «Associés») de Europa Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente mille six cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 30,669.95), ayant son siège social au 47, John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.133, constituée suivant acte notarié de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 Novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 janvier 2011 sous le numéro 169. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Les Associés, représentant la totalité du capital social de la Société, ont requis du notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

102720

Première Résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Associés décident de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les associés décident de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième Résolution

Les Associés décident de nommer M. Todd Freebern, résidant professionnellement au 717, Fifth Avenue, 26^{ème} étage, NY10022, New York, États-Unis d'Amérique, né le 6 juin 1975 à New York (États-Unis d'Amérique) en tant que liquidateur de la Société avec effet à compter de la date de la présente résolution des Associés et jusqu'à ce que quitus lui soit donné (le «Liquidateur»).

Quatrième Résolution

Les Associés décident que

- le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»);
- la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur, agissant individuellement, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui le Liquidateur aura délégué ses pouvoirs; et
- le Liquidateur disposera des plus larges pouvoirs tels que prévu par les articles 144 à 148 de la Loi de 1915 et pourra accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 sans l'autorisation de l'assemblée générale des associés de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, sur requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: J. Wittek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33559. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104972/118.

(130127887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Kalmo Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.935.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la Personne de Monsieur Christoph KOSSMANN. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

KALMO FINANCE S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013097034/15.

(130116757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.
